

► Une initiative de l’OIT visant à promouvoir les Directives concernant les statistiques des coopératives

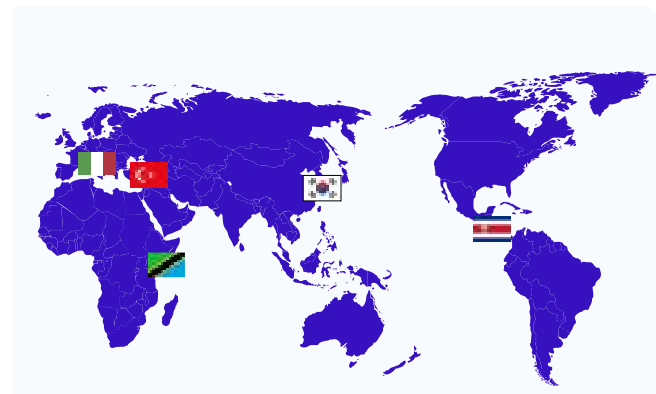
novembre 2021

En quoi consistent les Directives concernant les statistiques des coopératives?

Les ‘[Directives concernant les statistiques des coopératives](#)’ ont été adoptées à la 20e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en octobre 2018, puis approuvées par le Conseil d’administration du BIT en mars 2019. Ces directives constituent une première étape vers une norme internationale sur les statistiques des coopératives.

Elles portent sur des thèmes tels que les concepts et les définitions, les types de coopératives, les unités statistiques et d’autres sujets pertinents, en particulier le travail dans les coopératives. Elles contiennent aussi des informations sur la manière dont les données statistiques sur les coopératives doivent être collectées, tabulées et analysées.

Enfin, elles appellent l’OIT à poursuivre les travaux sur leur mise en œuvre, et notamment à mener des études



méthodologiques, à élaborer des mesures permettant d’évaluer la contribution des coopératives à l’économie, et à s’intéresser aux unités dont le fonctionnement est similaire à celui des coopératives ainsi qu’aux unités non enregistrées.

En quoi consiste cette initiative?

Cette initiative s’inscrit dans un projet plus vaste portant sur [le renforcement de la base de connaissances sur l’économie sociale et solidaire](#), soutenu par le gouvernement de la République de Corée. Elle vise à évaluer les directives et à formuler des recommandations sur leur mise en œuvre. Cinq pays – République de Corée, Costa Rica, Italie, Tanzanie et Turquie – font partie de l’initiative lancée en juillet 2021 et qui prendra fin en décembre 2023.

Ces cinq pays ont été sélectionnés sur la base de plusieurs critères, notamment la diversité régionale et le niveau de développement économique; l’intégration des coopératives dans les politiques et programmes; l’existence d’initiatives nationales sur les statistiques des coopératives; et la présence d’institutions de soutien aux coopératives.

- La [République de Corée](#) dispose d’une loi-cadre sur les coopératives. Il existe un mouvement coopératif dynamique dans les secteurs traditionnels (agriculture, finance, commerce de détail) et nouveaux (énergie, soins et économie des plateformes numériques). Le gouvernement conduit tous les deux ans une enquête sur les coopératives.
- L’Italie dispose de politiques sectorielles, régionales et nationales visant à réglementer les coopératives. L’Institut national de la statistique italien (ISTAT) a entrepris une analyse statistique sur les coopératives, en partenariat avec les instituts de recherche sur les coopératives. Il existe un large éventail d’institutions de soutien aux coopératives tant au niveau national que local.
- La [Tanzanie](#) procède actuellement à une réorganisation de ses politiques et programmes destinés à soutenir la promotion des coopératives. Le pays a une longue tradition d’institutions coopératives, y compris dans la recherche et l’éducation. Des mesures sont actuellement prises pour numériser les registres des coopératives.

- ▶ Au [Costa Rica](#), les coopératives et les institutions chargées de les soutenir sont une tradition de longue date. L'Institut national de développement coopératif (INFOCOOP) est chargé de promouvoir, de former et de soutenir les coopératives. Il a produit aussi des statistiques sur les coopératives réalisé en 2012.
- ▶ En [Turquie](#), il existe, en plus d'une législation nationale, tout un éventail de politiques sectorielles en faveur du développement des coopératives. Les fédérations de coopératives et les ministères sectoriels concernés tiennent des registres des coopératives. Un comité national de statistiques des coopératives a été mis sur pied, avec la participation des principales parties prenantes.

Pourquoi cette initiative est-elle nécessaire?

De nombreux pays disposent de statistiques sur les coopératives collectées par des associations de coopératives ou par des organismes gouvernementaux chargés de réglementer les coopératives. Toutefois, ces statistiques sont souvent incomplètes ou obsolètes, et elles ne permettent pas toujours d'établir des comparaisons internationales.

L'initiative vise à fournir des orientations pratiques aux États Membres de l'OIT pour les aider à mettre en œuvre les directives, afin de faciliter l'élaboration d'un ensemble cohérent, harmonisé et normalisé de statistiques sur les coopératives.

Comment cette initiative sera-t-elle mise en œuvre?

Un-e consultant-e national-e dirigera les activités dans chacun des pays sélectionnés, avec le soutien et les conseils fournis par les comités consultatifs nationaux. Le-a consultant-e préparera des rapports par pays, qui seront finalisés au cours de l'année 2022.

Un rapport global faisant apparaître tous les résultats et les enseignements tirés des cinq pays sera établi sur la base des orientations fournies par le comité consultatif mondial d'ici à la fin du mois d'avril 2023.

L'OIT organisera aussi une conférence internationale pour présenter le rapport global et les rapports nationaux aux mandants de l'Organisation, ainsi qu'aux bureaux nationaux de statistique et aux chercheurs et professionnels spécialisés dans les coopératives. Le rapport de synthèse global sera présenté à la 21e CIST en octobre 2023 pour rendre compte des progrès accomplis.

Quels sont les résultats escomptés de cette initiative?

L'initiative est une première étape vers l'élaboration d'un manuel sur les statistiques des coopératives, qui s'appuiera sur les résultats obtenus. Une seconde phase est envisagée, lors de laquelle le manuel devrait être présenté et examiné à la 22e CIST en 2028.

Grâce à ce manuel, les statistiques portant notamment sur la contribution des coopératives à l'économie et sur le travail effectué dans le cadre des coopératives pourraient être normalisées et utilisées pour élaborer des politiques sur les coopératives et, plus généralement, sur l'économie sociale et solidaire, en vue de la réalisation du travail décent.

Pour en savoir plus, voir les [statistiques sur les coopératives et l'économie sociale et solidaire en général \(ESS\)](#).

Pour plus d'information sur l'initiative, contacter l'Unité des coopératives du BIT: coop@ilo.org

Ces travaux sont menés conjointement par l'Unité des coopératives et le [Département de statistique](#) du BIT.